

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, membres élus
Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Rolland BOIVENT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Gilles CLABAUT, Mme Hermine OSTROWSKI, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, membres nommés

Représentés :

M. Claude DUCHÉ donne pouvoir à Mme Françoise BAUDE
Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE donne pouvoir à M. Denis MOALLIC
M. Gilbert THULEAU donne pouvoir à M. Patrick MARENGO

Absente excusée :

Mme Christiane FOUCHÉ

Date des convocations : 11 décembre 2023

Membres en exercice : 17

Pour : 16

Membres présents : 13

Contre : 0

Nombre de votants : 16

Abstention : 0

N° 23-169

OBJET : CCAS- CONTRIBUTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET SAAD POUR 2023

Afin d'équilibrer les dépenses du SAAD pour l'année 2023, il est proposé au Conseil d'Administration l'attribution d'une contribution d'équilibre au SAAD, de 50 000 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une contribution d'équilibre de 50 000 € au SAAD,
- d'imputer la recette correspondante au compte 7718 du budget SAAD (dépense au compte 65888 du budget CCAS).

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 20/12/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 21/12/2023
Par délégation du Président
La Directrice du CCAS

Frédérique SALLES

Fait à ROYAN, le 19 décembre 2023

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20231219-DEL-23-169-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023